

mari qui avait fouillé dans le buffet et avait pris l'argent. Aujourd'hui elle affirme que c'est elle.

« Je suis la principale coupable, dit-elle. Je n'aurais pas dû avouer à mon mari mes relations avec son père. Le crime n'aurait pas été commis. » Et elle fond en larmes.

L'interrogatoire terminé, on entend les témoins à charge.

Les témoins sont appelés.

M. le docteur Cabré, médecin légiste, a fait les constatations légales : toutes les blessures que portait Bernadon étaient mortelles.

MM. Faveville, brigadier de gendarmerie à Montcuq et le gendarme Saurat de cette brigade, rappellent l'enquête qu'ils firent après la découverte du cadavre et l'arrestation des accusés.

Un commissaire de la brigade mobile déclare avoir fait une enquête : pour lui, il ne croyait pas aux relations entre l'accusé et la victime. Le crime a été commis par intérêt et par cupidité, les accusés étant, dit-il, dans la misère noire.

M. Tassart proteste contre ces déclarations. L'accusé n'est pas riche, mais il est dans la situation d'un bon travailleur de la campagne.

Albanie Bernadon, épouse Margariden, est une sœur de l'accusé.

« Nous avons été élevés, dit-elle, comme des sauvages, par notre père. Nous ne sommes jamais allés à l'école. Nous ne savons ni lire ni écrire. Notre père quittait la maison, il galopait les foires ; quand il rentrait, c'était pour nous battre à coups de pied. Il nous nourrissait comme des bêtes : du pain et de l'eau. Il nous disait qu'il préférait nous voir crever.

J'ai entendu dire par une de mes sœurs qu'elle avait vu son père aller dans le lit de notre sœur aînée et qu'elle avait entendu celle-ci crier et pleurer.

Une fois même, ma sœur quitta la maison et alla chez une voisine Mme Plazen, ou elle resta 3 jours. Elle ne voulait plus revenir à la maison.

Cette déposition produit une vive émotion dans l'auditoire. Le Président trouve étrange que le témoin n'ait pas donné de pareils renseignements à l'instruction.

Le témoin réplique que d'abord on ne l'avait jamais interrogé sur ces faits, et puis, que pour la mémoire de son père, elle n'avait pas voulu dire ce qu'elle savait. Mais aujourd'hui que le frère est poursuivi, elle dit toute la vérité.

Par 3 fois, le témoin répète sa déposition. Un vit incident éclate entre le Président et M. Tassart.

Le Président dit qu'il savait qu'on allait déposer contrairement aux déclarations faites à l'instruction. M. Tassart proteste. La fille Bernadon crie qu'on lui a demandé de dire toute la vérité et qu'elle l'a dit.

L'émotion est vive.

Bernadon Lucie, épouse Déjean, 19 ans, est une sœur de l'accusé.

« Je n'ai rien à dire de mon père : il nous a élevés comme il l'a pu : dans la misère. Avec moi, il a été sérieux et je ne sais pas ce qu'il a fait à mes autres sœurs, car j'ai quitté la maison très jeune. Sa sœur la plus jeune lui a dit que leur père allait dans le lit de la sœur aînée et que celle-ci pleurait. »

L'audience est reprise à 2 heures 1/2.

Un juré demande que la femme Bernadon, l'accusée retire son chapeau, afin que le jury puisse voir sa physionomie.

Satisfaction lui est donnée. La femme Bernadon qui pleure tient continuellement un mouchoir sur les yeux, enlève le chapeau. Ça ne l'empêche pas de pleurer ni de cacher sa physionomie.

On appelle les témoins à décharge.

Dalquier, 74 ans, propriétaire, a occupé l'accusé dont il fait un bel éloge. C'est un travailleur consciencieux.

M. Gibert, docteur en médecine, à Lauzerte a eu l'accusé à son service. Il a toujours été satisfait de lui.

André Bonnats, régisseur chez Mme Delpont, à Rams (canton de Castelnaud) a occupé la famille Bernadon, comme ouvriers agricoles.

Il a vu venir dans la propriété le vieux père Bernadon, Bernadon la victime et les filles de celui-ci. Le

St-Cyprien, a occupé l'accusé comme ouvrier agricole. C'est, dit-il, un ouvrier sérieux, consciencieux auquel il n'a eu que des éloges à adresser.

Il raconte que le 7 juillet, à la suite d'une discussion, l'accusé était jaloux de son père. Celui-ci avait dit à son fils de venir l'aider à couper le blé chez lui. Sur une réponse évasive du fils, le père avait dit : « Pourvu que tu m'envoies ta femme, je n'ai pas besoin de toi. »

Le témoin raconte qu'à ce moment, l'accusé se mit dans une violente colère : il se plaça en face de son père et lui dit : « Alors, elle est à toi ma femme et non pas à moi ? »

Le témoin et d'autres personnes présentes calmèrent Jean Bernadon : le père ne répliqua pas.

D'autres scènes du même genre eurent lieu en présence du témoin.

Pour ce témoin, Jean Bernadon était jaloux : il avait des soupçons sur les relations coupables de son père avec sa femme.

Mais rien ne faisait prévoir le drame, car le dimanche encore, l'accusé avait invité son père à déjeuner chez lui, comme il le faisait chaque dimanche.

Dussaut Louise, épouse Rosières, cultivatrice à Lasfargues a été appelée quand on découvrit le cadavre de Bernadon : elle ne sait rien des relations de celui-ci avec sa belle-fille. Elle le prenait pour un homme sérieux.

Delprat Clémence, cultivatrice à St-Cyprien, même déposition.

Salgues Euphrasie de St-Cyprien a entendu une discussion très grave entre l'accusé, sa femme et son père, un jour qu'on mettait le blé en gerbes. L'accusé criait à son père : « Canaille, gredin, bandit. Ma femme est la femme de mon père. »

Cette scène aurait eu lieu l'année dernière.

Déjean Ernest, 23 ans, cultivateur à Montlauzun est un beau-frère de l'accusé. Il a assisté à une scène violente entre la victime, et l'accusé. C'était une scène de jalousie que faisait celui-ci à son père.

Le témoin n'a jamais cru que des relations coupables pouvaient exister entre la victime et sa belle-fille. Il a entendu dire que ces relations existaient.

Margariden Justin, cultivateur, 25 ans, de St-Cyprien est un beau-frère de l'accusé. Il a assisté à la scène du 7 juillet chez Andrieu, entre la victime et l'accusé. Il entendit celui-ci menacer son père et lui dire : « Je te ferai la peau. »

Le témoin fut, pendant quelques heures, soupçonné par la gendarmerie, d'être l'auteur de l'assassinat de Bernadon, son beau-père. Mais l'erreur fut vite reconnue. C'est à lui que le matin de la découverte du cadavre de Bernadon l'accusé aurait dit : « Ne parle pas que j'ai un revolver chez moi. »

Le témoin Déjean rappelle, confirme ce propos tenu par l'accusé qui n'était pas encore arrêté quand il le tint.

La série des témoins à charge est épuisée. On peut constater que presque tous ont fait des révélations qui étaient loin de charger l'accusé.

L'audience est suspendue à midi 1/2.

Audience de l'après-midi

L'audience est reprise à 2 heures 1/2.

Un juré demande que la femme Bernadon, l'accusée retire son chapeau, afin que le jury puisse voir sa physionomie.

Satisfaction lui est donnée. La femme Bernadon qui pleure tient continuellement un mouchoir sur les yeux, enlève le chapeau. Ça ne l'empêche pas de pleurer ni de cacher sa physionomie.

On appelle les témoins à décharge.

Dalquier, 74 ans, propriétaire, a occupé l'accusé dont il fait un bel éloge. C'est un travailleur consciencieux.

M. Gibert, docteur en médecine, à Lauzerte a eu l'accusé à son service. Il a toujours été satisfait de lui.

André Bonnats, régisseur chez Mme Delpont, à Rams (canton de Castelnaud) a occupé la famille Bernadon, comme ouvriers agricoles.

Il a vu venir dans la propriété le vieux père Bernadon, Bernadon la victime et les filles de celui-ci. Le

vieux et les filles étaient tous nus : il fallait que Mme Delpont les habillât.

La victime était une brute : « Le vieux et les enfants crevaient la faim. »

Il vit un jour le vieux battu par son fils : le témoin dit qu'il donna de l'argent au vieux pour acheter un pantalon et il lui donna également une veste.

Bernadon la victime était un « galeux de foires ». Il partait la nuit et quand il rentrait au bout de deux ou trois jours, il ne voulait pas voir ses enfants.

« C'était un salaud, un propre à rien » (sic). Il était aussi mauvais pour les gens que pour les bêtes. C'était un « animal féroce ». Quand une de ses filles se suicida, il ne voulut pas la voir et le jour de l'enterrement, il était à la foire de Cahors.

Le témoin fait l'éloge de l'accusé : il a vu celui-ci habiller, débarbouiller, peigner ses sœurs et même raccommodeur leurs habits.

« Il y a longtemps que la victime aurait dû disparaître, ajoute-t-il. C'était une sale bête qui avait mérité d'être à la place du fils sur les bancs de la cour d'assises. »

Sur question d'un juré, le témoin reconnaît qu'il avait été menacé par la victime avec laquelle il était en mauvais termes, et qu'il méprisait.

Solignac Lucien, cultivateur à St-Laurent-Lolmie, a occupé l'accusé qui est un excellent travailleur.

Marie Vaissé, supérieure du Couvent de la Miséricorde à Montcuq dit que l'accusé a été domestique en 1908 et 1909 au Couvent, et qu'on n'a eu que des éloges à lui faire.

Marcel Martin, agent d'affaires à Lolmie a eu l'occasion de placer l'accusé comme ouvrier agricole chez des propriétaires qui se sont tous montrés enchantés de ses services.

Sur question de M. Tassart, le témoin dit qu'il a entendu dire que la victime avait des relations avec ses filles.

Marre André, cultivateur à Camille a travaillé avec l'accusé qui était un bon ouvrier et très sérieux.

Dayna Pierre, cultivateur à St-Cyprien a occupé l'accusé qui était un excellent travailleur. Quant à la victime, il savait qu'il avait très mal élevé ses enfants.

Plazens Léa, de St-Cyprien, reçut Maria Bernadon épouse Salanié, en 1908. Maria Bernadon avait quitté la maison de son père parce que celui-ci « voulait abuser d'elle. »

Marie Bousquet, cultivatrice à St-Cyprien a reçu la visite d'Eugénie Bernadon qui lui dit avoir vu son père entrer dans le lit de sa sœur Maria et d'avoir entendu celle-ci pleurer.

Eugénie Bernadon est la fille qui s'est suicidée pour des raisons que l'on a toujours ignorées. M. le Procureur donne lecture du procès-verbal relatif à ce suicide.

Lafage Jeanne, cultivatrice à St-Laurent a occupé l'accusé pendant 5 ans et a toujours été enchantée de ses services.

L'audition des témoins est terminée. L'audience est suspendue à 3 heures 1/4. Elle est reprise à 3 heures 1/2.

M. Belvèze, Procureur de la République prononce son réquisitoire.

« On a déjà essayé, dit-il de faire le procès de la victime du drame qui motive cette audience. On a essayé de représenter Bernadon comme mauvais père, mauvais métayer, comme paresseux, vicieux. »

« Nous avons cherché à nous renseigner sur la valeur morale, sur la conduite de la victime. Et M. le juge de paix de Montcuq, M. Laval, aujourd'hui décédé, nous a fourni des renseignements favorables sur la victime. »

Mais quels que soient les renseignements, rien ne justifie le crime de parricide que nous avons jugé. »

M. le Procureur rappelle les faits de l'accusation et croit que le crime commis par Bernadon a été commis par cupidité et non par jalousie.

Point par point, il examine les charges qui pèsent sur l'accusé et conclut en demandant au jury de prononcer une peine sévère, tout en ne s'opposant pas aux circonstances atténuantes.

Ce réquisitoire produit une vive impression sur l'auditoire.

M. Tassart prend la parole. Tout de suite, il s'attache à démontrer que le crime commis par Bernadon est un crime passionnel. C'est la jalousie qui a poussé l'accusé à faire justice quand il connut, enfin, révélées par sa femme les relations coupables que celle-ci entretenait avec son père.

M. Tassart conclut à l'acquiescement de son client.

La plaidoirie de M. Tassart est écoutée avec émotion par l'auditoire.

M. Gibert présente la défense de la femme Bernadon. Il le fait en excellents termes et sait apitoyer le jury sur le sort de cette pauvre femme peu intelligente et qui a été la victime de la lubricité de son beau-père.

La parole élégante et pathétique à la fois de M. Gibert est très appréciée.

A 5 heures 3/4 les débats sont clos.

Le jury va délibérer à 6 heures 10. A 6 heures 40, il rentre dans la salle d'audience et rapporte le verdict.

Bernadon est reconnu coupable mais les circonstances atténuantes lui sont accordées.

En ce qui concerne la femme Bernadon, le verdict est négatif.

La Cour rend son jugement. La femme Bernadon est acquittée.

Bernadon est condamné à 7 ans de travaux forcés, mais il est dispensé de l'interdiction de séjour.

La session est close.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est vendredi soir, 23 septembre, que la Grande Tournée de l'immense succès de la Comédie Française donnera sur la scène de notre théâtre

On ne badine pas avec l'Amour d'Alfred de Musset.

Le spectacle commencera par une pièce gaie en 1 acte :

Le Diner de Madelon de Désaugiers.

UN MÉDECIN ÉCRIT :

« Mme C., de Sauveterre (Lot-et-Garonne), quarante six ans, était atteinte de gastrite chronique avec mauvais état général. Soumise au traitement de l'eau de Saint-Martial, elle n'éprouva plus de vomissements muqueux ni douleurs ; l'absorption de l'eau est suivie d'une sédation très marquée de la pesanteur épigastrique, la constipation est améliorée et la malade commence à s'alimenter six jours après d'une façon lente et progressive. »

Pharmacie ORLIAC, à CAHORS.

Saint-Cernin

Fête patronale. — Les jeunes gens de la classe 22, ont l'honneur de faire connaître au public que la fête votive de St-Cernin-Lauzès aura lieu les 24, 25 et 26 septembre.

Samedi soir 24. — 21 h., tour de ville en musique, salves d'artillerie, bal de nuit.

Dimanche 25. — Réveil en musique à 7 h. ; 10 h., distribution de bouquets et gâteaux, aubade aux autorités ; 15 h., courses aux ânes, 3 prix, courses de bicyclettes, 3 prix ; 17 h., grand bal champêtre ; 21 h., reprise de la fête, par une brillante retraite aux flambeaux, à laquelle la jeunesse invite les étrangers à assister à 22 h., grand bal de nuit, bataille de confetti, à l'issue du bal, réveillon traditionnel.

Lundi 26. — 7 h., réveil en musique ; 15 h., bal champêtre.

Albas

Un long compte rendu est arrivé trop tard pour aujourd'hui, paraîtra dimanche.

Figeac

Don. — A l'occasion de son mariage, M. Ratié, industriel à Figeac, a versé au Receveur du Bureau de Bienfaisance une somme de 400 fr. pour les pauvres.

Merci au nom des malheureux à ce généreux donateur.

Gourdon

Nous publierons dimanche un long compte rendu de la cérémonie de Frayssinet, reçu trop tard pour ce numéro.

St-Clair

Compatriote. — M. Fernand Lagarde, fils du sympathique maire de Saint-Clair vient d'être reçu définitivement au concours de percepteur. Son frère Arsène vient d'être classé comme surveillant pour les manufactures.

Bien sincères félicitations.

EAU SAINT-MARTIAL

Laxative-Dépurative

Pharmacie MEULET, à Gourdon

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

LE MINISTÈRE BAVAROIS. — De Berlin : Le nouveau président du Conseil des Ministres Bavaresi, le comte Lerchenfeld, aurait exprimé l'intention de venir personnellement à Berlin pour mener à bonne fin les pourparlers avec le gouvernement d'Empire.

LE CHOMAGE EN ANGLETERRE. — De Londres : M. Clynes, le président du Labour Party a demandé au Premier Ministre de convoquer le Parlement afin de prendre les mesures nécessaires pour remédier au chômage qui sévit dans tout le pays.

L'ACCORD DE WIESBADEN. — De Berlin : On prévoit, dans les milieux officiels, que l'accord survenu à Wiesbaden entre MM. Loucheur et Rathenau entrera en vigueur le 15 janvier prochain.

Jusqu'à cette date, le gouvernement allemand livrerait au gouvernement français pour 500 millions de marks-or en nature.

LA QUESTION D'IRLANDE DEVANT L'OPINION ANGLAISE. — De Londres : La Presse-Association publie une note d'allure officielle déclarant qu'en raison des événements qui peuvent survenir au sujet de la question d'Irlande il est possible que le gouvernement soit obligé de consulter le pays pour renforcer sa position.

Toutefois, il n'est pas probable qu'on recoure à la dissolution du Parlement.

En octobre et novembre, le Premier Ministre et plusieurs de ses collègues prononceraient, en divers endroits du pays, des discours politiques au cours desquels ils s'efforceraient d'exposer publiquement l'attitude prise par le gouvernement britannique.

LA CATASTROPHE D'OPPAU. — De Francfort : Contrairement à la version donnée par la *Radische Anzil*, la *Gazette de Francfort* dit qu'on croit généralement que la catastrophe d'Oppau a été causée par l'excès de pression dans un des gazomètres.

Elle ajoute que le nombre des morts n'atteindrait pas mille.

LES SANS-TRAVAIL D'ANGLETERRE. — De Londres : Un groupe de sans-travail a fait, hier, main basse sur quan-

tité de caisses qu'on débaltait devant un magasin de Newington, un quartier de Londres. Ils se sont emparés des chaussures et des vêtements que contenait ces caisses.

On évalue le dommage à 100.000 livres sterling.

LES SOCIALISTES ALLEMANDS. — De Berlin : L'Assemblée Socialiste, réunie à Goerlitz, s'est beaucoup préoccupée des combinaisons ministérielles possibles.

On parle d'un cabinet Loeb.

On croit cependant qu'en raison de l'entrée du Parti Populaire allemand dans la coalition gouvernementale, il faudrait, avant de donner une solution au problème de la répartition des portefeuilles, attendre les conclusions du Conseil du Parti Populaire qui se tiennent le 15 octobre.

On demande STENO-DACTY

Bien au courant du travail de bureau Possédant au moins brevet simple Débutantes s'abstenir

SCIERIE de la GARE, CAHORS

SOLDATS

morts pendant la guerre transportés par la gare, 1 corps et 1 paquet accompagnés par pers. ou corp. 0 f. 25 en plus par m. (Nord).

N. CORNILLON

9, rue de l'Agriculture, MARSEILLE

SACS

Neufs et usagés en tous genres

Télog : COUTURE-MARSEILLE

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

A Vendre par Lots

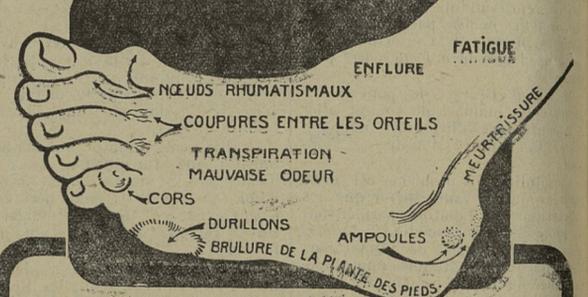
4.000 MÈTRES DE TERRAIN

Situé chemin de la Caserne

Dominant les annexes de la Gare S'adresser 1, rue du Bousquet

Imprimerie COUESLANT (Personnel intéressé)

Le Gérant : A. COUESLANT.



DEBARRASSEZ-VOUS
de vos
MAUX DE PIEDS

Vous n'avez qu'à dissoudre une petite poignée de Saltrates Rodell dans un bain de pieds chaud et tremper les pieds dans cette eau pendant dix minutes. Un bain ainsi préparé apporte un soulagement immédiat aux piéres souffrantes et guérit rapidement les divers maux de pieds causés par la fatigue et la pression de la chaussure : toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure disparaissent comme par enchantement.

Les Saltrates Rodell ramollissent les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans douleur ni rasoir, opération toujours dangereuse.

En outre, l'eau saltrates étant légèrement oxygénée, prévient et combat efficacement l'irritation et la mauvaise odeur d'une transpiration excessive. De tels bains remettent et entretiennent les pieds sensibles et facilement endoloris en parfait état.

Les Saltrates Rodell se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez toutes contrefaçons.

DECLARATION D'UN PÉDICURE BIEN CONNU :
« J'ai trouvé dans les Saltrates Rodell le moyen pour soulager et guérir rapidement les divers maux de pieds dont on souffre généralement par suite de fatigue, de pression de la chaussure et de l'échauffement qui en résulte. »

L. VITRAC,
20, passage des Princes, Paris.

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR

Jules MARY

XI

Et cet homme qui, sans doute, voulait la tuer, était le baron de Lésperat.

Elle joignait les mains, elle suppliait, elle se mettait à genoux.

— Grâce ! grâce ! vous donnerai tout ce que vous voudrez !

Mais il était impitoyable. Maintenant, tout près d'elle, il la saisissait, en grimaçant. Il la prenait dans ses bras, sans effort, et la balançait deux fois, au-dessus de la rivière, il la lançait, là où tourbillonnait l'eau, dans un creux dangereux.

Et la tante, soudain, s'éveilla... Elle roulait et s'enfonçait, au gré du remous violent et déjà suffoquant, aveuglée, paralysée par l'épouvante.

— Au secours ! lança-t-elle d'une voix éteinte !

Et dans le geste instinctif de tous ceux qui se noient, elle jeta les deux bras en avant.

Ses mains, alors, rencontrèrent la racine du chêne et s'y accrochèrent désespérément. Mais la racine, pourrie par l'humidité, par le long sé-

jour dans l'eau, dans les crues de l'hiver, la racine fléchit, sembla se réduire de volume entre ses mains convulsées et soudain le point d'appui lui manqua. Le chêne qui, doucement, tout à l'heure, avait veillé sur son sommeil, l'abandonna maintenant.

Elle poussa un grand cri.

— A moi ! à moi !

Et le tourbillon la ressaisit. Elle étouffait. Elle perdait connaissance.

Pourtant, à travers son effarement, l'horrible mort imminente, elle crut entendre qu'on lui disait :

— Courage, mon enfant, courage, je viens à vous !

Et presque aussitôt, en effet, un bras vigoureux lui entourait la taille. Elle était soulevée hors de l'eau ; elle prenait pied sur la rive, mais là, avant même de pouvoir reconnaître et remercier celui qui venait de la sauver, elle s'évanouissait.

Elle ne fut pas longtemps sans reprendre connaissance.

Après d'elle, deux hommes, agouillés, guettaient son retour à la vie. Et quand elle ouvrit les yeux, elle vit deux bons et doux visages penchés sur elle, inquiets, mais qui, pourtant, lui souriaient.

C'étaient Marie-Adèle et son fils.

Ils relevaient des verveux dans la Semoy, quand le sorcier avait entendu le cri de détresse de la jeune fille.

Il était accouru, l'avait aperçue, se débattant, et l'avait saisie.

— Qui donc est venu ? dit-elle, à qui dois-je la vie ?

— A moi, mon enfant, dit le sorcier, à moi, parce que je me trouvais le plus près de vous, et qu'il n'y avait pas à hésiter... Autrement, si Jean avait été à ma place, c'eût été la même chose, vous n'en doutez pas.

Jean dit à voix basse :

— Vous êtes bien heureux, père !

— Vous le voyez, mon enfant, le voilà jaloux de ce que j'ai fait !

Valérie se tourna vers le jeune homme.

Il avait des larmes dans les yeux. Et tout à coup, ne pouvant plus se contenir, il se mit à pleurer.

— Jean ! Jean ! dit-elle violemment émue, ne pensant plus qu'à lui. Pourquoi pleurez-vous ?

— Si le hasard n'avait pas amené la mon père, vous seriez morte.

— Cela vous aurait fait beaucoup de peine ?

Son visage se crispa.

Valérie, ne sachant peut-être pas ce qu'elle disait, dans l'émotion de ce qui venait de se passer, demandait :

— Vous m'aimez donc un peu ?

Et lui